



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - AVRIL 2023

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 20 ET LE 24 MARS 2023 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai

SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS
règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE

NOM - Prénom Elève : Classe :

NOM - Prénom Parents :
Adresse : Commune :
Téléphone : domicile : portable : travail :
Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : **AVRIL 2023**

- repas x 2,80 € =	€	semaine 14				semaine 15				semaine 16				semaine 17				Nb de repas par mois
- repas x 3,20 € =	€	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	
- repas x 4,20 € =	€	3	4	6	7	10	11	13	14	17	18	20	21	24	25	27	28	
						V	A	C	A	N	C	E	S					

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2022/2023**

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr

RAPPEL TARIFS

- 2,80 € : pour les résidents de Mansle, Lonnes et Saint Groux

- 3,20 € : pour les résidents des autres communes

- 4,20 € : pour les repas occasionnels

A, le
La régie Cantine

A, le
Signature des Parents